

Le Directeur général

Paris, le

22 JAN. 2020

Madame, Monsieur, chers collègues,

Alors que je viens de prendre mes fonctions, je tiens à m'adresser à chacun d'entre vous pour vous informer des évolutions envisagées par l'Etat concernant l'avenir de notre Etablissement Public.

Suite au rapport de la mission interministérielle, l'Etat a réaffirmé le bien fondé du régime forestier dans ses grandes composantes et le maintien d'un opérateur unique, l'ONF, pour l'appliquer en forêt domaniale et dans les forêts des collectivités. Par ailleurs, le développement des activités concurrentielles de travaux et services doit être envisagé dans le cadre d'une filiale. Le premier ministre m'a confirmé ces arbitrages lors de ma prise de fonction.

L'Etat s'est aussi engagé à conforter le haut standard environnemental de la gestion des forêts publiques, au service de la transition écologique dans laquelle notre pays est engagé.

Le gouvernement a aussi indiqué que le modèle de l'ONF serait adapté afin d'assurer sa pérennité via un modèle économique renouvelé structurellement. Dans cette perspective, l'Etat a décidé de lancer dans les prochaines semaines une évolution législative.

Cette modification du code forestier aura pour principal effet de généraliser l'accès des personnels sous contrats de droit privé à l'ensemble des métiers et fonctions de l'établissement. Les recrutements externes se feront désormais très majoritairement avec des collaborateurs salariés. Le recrutement de fonctionnaires restera possible.

Je souhaite préciser aux collègues contractuels de droit public ou fonctionnaires actuellement en poste à l'ONF, qu'ils appartiennent à un corps spécifique à l'ONF ou ministériel, qu'ils conserveront leur statut et leur poste. Je prends l'engagement de créer les conditions pour que nos modalités de gestion garantissent à chacun des parcours, des mobilités et un déroulement de carrière. Un travail sera engagé en ce sens avec nos tutelles.

S'agissant de la question spécifique des missions de police, nécessaires à la préservation des forêts publiques et à l'accomplissement de missions d'intérêt général, les mesures législatives permettront de clarifier la question du commissionnement et de l'assermentation des collègues salariés.

/...

Je me suis assuré auprès des ministères porteurs de cette réforme que le temps nécessaire de concertation avec les représentants du personnel permettra d'en préciser les modalités opérationnelles.

Dans les mois qui viennent, nous aurons l'occasion d'échanger et de construire ensemble le futur plan stratégique de l'établissement, car je souhaite une réelle concertation avec les équipes et avec les représentants du personnel, pour définir les réponses aux enjeux de demain.

Dans un contexte de changement climatique, de crise sanitaire sans précédent, de forte évolution des aspirations de la société à l'égard des forêts, je vous confirme que l'Etat compte sur l'ONF, les compétences et l'investissement de son personnel, pour répondre aux défis de la forêt de demain. L'engagement de l'Etat aux côtés de l'Etablissement dépendra de notre capacité à évoluer et à proposer un plan stratégique sérieux, robuste et innovant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers collègues, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général



Bertrand MUNCH